

**Avec Novità,  
faites confiance au 1<sup>er</sup> assureur vie européen**

Créé en 1831, le groupe Generali est aujourd'hui le 1<sup>er</sup> assureur vie européen et le 2<sup>ème</sup> assureur généraliste français.

En 2005, son chiffre d'affaires mondial a atteint 62,8 milliards d'euros, avec des actifs gérés de 365 milliards d'euros.

Novità



**GENERALI**  
Assurances

Generali Vie,  
Société Anonyme au capital de 285 863 360 euros  
Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS Paris B 602 062 481  
11 bd Haussmann - 75311 Paris Cedex 09

[www.assurances.generali.fr](http://www.assurances.generali.fr)

Ref GV0006A - 12 / 2006 - Document non contractuel

METROPOLITAIN-INFLUENCE.COM ©

ENTREPRISE

Novità

L'ASSURANCE DÉCÈS PAR **GENERALI**



*Soyez ambitieux,  
l'avenir de votre entreprise est assuré*



**GENERALI**  
Assurances

# 1 PME sur 7 ne survit pas à la disparition de son dirigeant

Que deviendrait votre entreprise si l'un de vos associés ou hommes clés disparaissait ?

**En tant que dirigeant ou associé, vous vous préoccupez de l'avenir et de la survie de votre entreprise.**

**Novità, la nouvelle assurance décès-invalidité de Generali, permet à votre entreprise de faire face aux conséquences financières du décès ou de l'invalidité d'un homme clé ou d'un associé.**

**Un homme clé est une personne indispensable au bon fonctionnement et à la réussite de l'entreprise, dont le décès ou l'invalidité va entraîner une chute du chiffre d'affaires et du résultat.**

**En cas de décès de l'homme clé, le contrat Novità permet à votre entreprise de disposer de la trésorerie nécessaire pour la poursuite de son activité.**

**Novità s'adresse également à toutes les sociétés comportant au moins deux associés. Chaque associé assure son propre apport en désignant les autres associés comme bénéficiaires. Lorsque le risque survient, les associés survivants peuvent ainsi racheter les parts du disparu à ses proches et éviter la dispersion du capital de l'entreprise.**

Des garanties complètes pour assurer la protection de votre entreprise

L'entreprise choisit librement ses garanties ainsi que le montant du capital garanti en fonction de ses besoins.

Le contrat Novità couvre l'assuré **en cas d'invalidité totale ou en cas de décès** – quelle qu'en soit la cause – et garantit à l'entreprise ou aux associés bénéficiaires le versement d'un capital. Si l'entreprise le souhaite, ce capital peut être doublé **en cas de décès accidentel**.

Un tarif performant et des capitaux assurés importants

Le tarif varie selon l'âge de l'assuré, son sexe, sa catégorie professionnelle et s'il est fumeur ou non fumeur.

**Cotisation annuelle pour un capital assuré de 150 000 € ou 750 000 €\* pour un homme non fumeur**

	Capital de 150 000 €	Capital de 750 000 €
40 ans	247 €	1 235 €
50 ans	607 €	3 033 €

*\*Tarif « Non Fumeur ». Pour obtenir un tarif « Fumeur », merci de consulter votre conseiller.*

Une fiscalité avantageuse

✓ Pour l'assurance « Associés » :

Les capitaux versés par Generali aux associés bénéficiaires sont exonérés de droits de succession dans les conditions et limites fixées par la loi (art. 757B du CGI).

✓ Pour l'assurance « Homme clé » :

Les cotisations sont déductibles de l'impôt sur les sociétés à condition que votre entreprise soit bénéficiaire du capital décès versé par Generali et que le montant de cette garantie soit en rapport avec la perte financière subie (Arrêt du conseil d'Etat du 29/07/98).